Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260924-28092026_2-DE

Commune de Tréméreuc
Département des Côtes d'Armor

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre à vingt heures,

Sur convocation en date du 18 septembre 2026, le Conseil Municipal s'est réuni en la Salle du Conseil de la commune, sous la Présidence de Monsieur Bruno Fontaine, Maire de Tréméreuc.
Etaient présents : Monsieur Bruno Fontaine ; Madame Laëtitia Briard, Monsieur Rémi Lemeur, Monsieur Serge Briard, Monsieur Julien Badoni, Monsieur Olivier Bédane, Madame Gwendoline Marellec, Madame Elodie Pelletant, Monsieur Brivaël Perrinel, Madame Sophie Rolland, Monsieur Stéphane Maisonneuve.
Procuration : Madame Lucie Bégot (pouvoir à Monsieur Bruno FONTAINE), Madame Ciara Martin (pouvoir à Madame Laëtitia Briard), Madame Valérie Guennoc, (pouvoir à Monsieur Rémi Lemeur),
Non représenté : Monsieur Philippe Rouinsard,
Secrétaire de séance : Monsieur Olivier Bédane

2026-45 Finances Demande de fonds de Concours « Coup de poing »

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2025-63 la commune avait sollicité la demande de subvention Coup de Poing Economique (CCCE) pour le projet de réfection les travaux de réfections Rue de la Gare et de créer des places de parking au lotissement Clos des Pommiers.

L'enveloppe prévue dans le règlement d'attribution du fonds de concours exceptionnel pour la commune de Tréméreuc est d'un montant de Tréméreuc 30.529,00 €.

Lors de la transmission de notre dossier l'estimation prévisionnelle des travaux s'élevait à 38 000 € HT. Toutefois compte-tenu de la dégradation de certaines voies, l'opération a été revue à la hausse, avec l'ajout de la rue de la Ville Beslay. Le coût global actualisé de l'opération est désormais à 75.548, 75 € H.T.

EUROVIA (travaux voirie 2026)	69.608,75 € HT
EUROVIA (réfection Point à Temps Automatique 2026)	5.940,00 € HT
TOTAL	**75.548,75 € HT**

Compte-tenu de ces éléments, sachant que nous n'avons pas d'autres subventions,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de solliciter la demande de subvention Coup de Poing Economique pour la globalité de l'enveloppe soit 30.529,00 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette opération.

MAIRIE DE TREMEREUC 22 CÔTES D'ARMOR

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire, Bruno Fontaine

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212203681-20260924-28092026_2-DE